

**NOTE DE SYNTHÈSE SUR
LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES
DE L'EXERCICE 2023**

Par délibération N° 109/04/2021 en date du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a adopté de manière anticipée le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des budgets communaux concernés, et a approuvé l'engagement de la Ville d'Obernai dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le même périmètre.

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

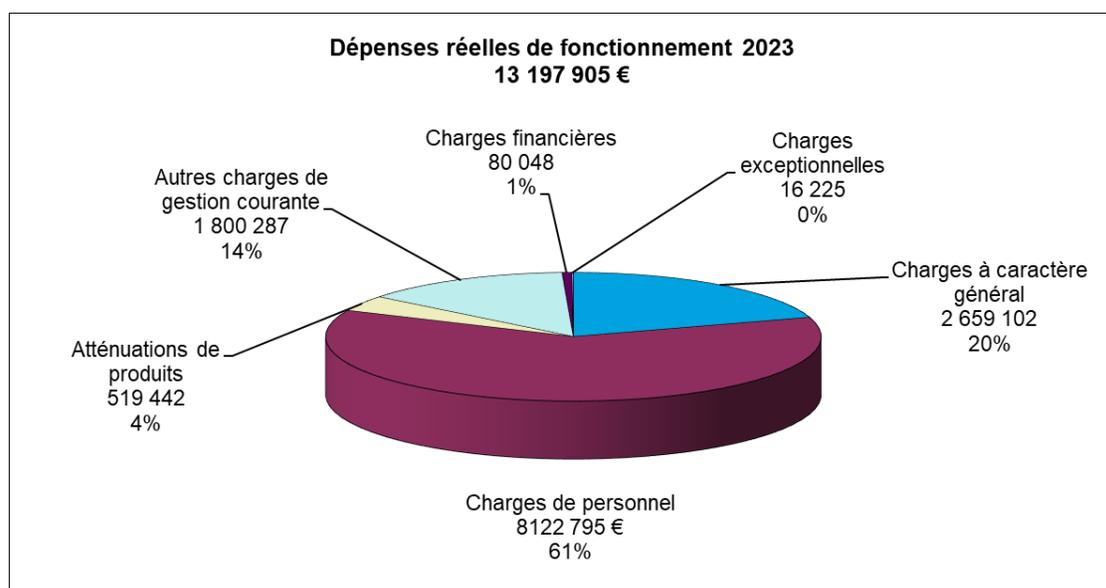
Les Comptes Financiers Uniques (CFU) présentés au Conseil Municipal retracent l'exécution du budget principal de la Ville d'Obernai et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2023.

BUDGET PRINCIPAL

1. Section de fonctionnement

Dépenses

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2023 à 14 183 190,57 €, dont 13 197 904,83 € de dépenses réelles.



Chapitre budgétaire	Ligne	CA									
		2019		2020		2021		2022		2023	
			2019/ 2018		2020/ 2019		2021/ 2020		2022/ 2021		2023 /2022
Dépenses totales de fonctionnement		17 953 836		13 774 180		13 075 782		13 747 962		14 183 191	
042 Opérations d'ordre de transf. entre sections		717 915		1 652 639		754 436		814 448		985 286	
Dépenses réelles de fonctionnement	1	17 235 921		12 121 540		12 321 346		12 933 514		13 197 905	
011 Charges à caractère général	2	2 489 152	5,75%	2 321 842	-6,72%	2 674 378	15,18%	2 583 733	-3,39%	2 659 107	2,92%
	3		14,4%		19,2%		21,7%		20,0%		20,1%
012 Charges de personnel	4	7 380 737	0,75%	7 470 062	1,21%	7 661 830	2,57%	8 064 832	5,26%	8 122 795 €	0,72%
	5		42,8%		61,6%		62,2%		62,4%		61,5%
Total frais d'exploitation	6	9 869 890		9 791 904		10 336 209		10 648 566	3,02%	10 781 902	1,25%
	7										
014 Atténuations de produits	8	544 803		535 254		533 330		534 184	0,16%	519 442	-2,76%
022 Dépenses imprévues	9										
65 Autres charges de gestion courante	10	1 558 884	-4,94%	1 454 896	-6,67%	1 254 679	-13,76%	1 558 146	24,19%	1 800 287	15,54%
	11		9,0%		12,0%		10,2%		12,0%		13,6%
<i>Dont subventions</i>	12	1 032 764	-1,81%	971 533	-5,93%	764 707	-21,29%	1 019 059	33,26%	1 139 050	11,77%
	13		6,0%		8,0%		6,2%		7,9%		8,6%
66 Charges financières	14	215 840	-14,10%	177 343	-17,84%	143 811	-18,91%	111 031	-22,79%	80 048	-27,90%
	15		1,3%		1,5%		1,2%		0,9%		0,6%
67 Charges exceptionnelles	16	46 505		162 143		53 318		81 587		16 225	
68 Dotations aux provisions		5 000 000									

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication...

Depuis 2016, le montant de ce chapitre oscille entre 2,3 et 2,6 M€, avec des variations souvent dues à la réalisation (ou non-réalisation) de certaines dépenses exceptionnelles.

Pour 2023, les dépenses au titre de ce chapitre s'élèvent à 2 659 106,75 €, en hausse de 2,92% par rapport à 2022.

Malgré le contexte inflationniste actuel qui impacte l'ensemble des postes d'achats, on constate une hausse maîtrisée de ce chapitre, résultant notamment de l'application de conditions tarifaires issues de marchés publics de fournitures et de services pluriannuels conclus antérieurement à la crise et ce, nonobstant les révisions de prix basées sur des indices en forte hausse.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 8 122 795,53 € en 2023 contre 8 064 832 € en 2022.

Après deux années d'augmentation (2021 et 2022) en lien avec la création de postes, on observe une quasi stabilité des dépenses de personnel en 2023 malgré les hausses successives du point d'indice. La hausse résiduelle de +0,72% résulte de l'évolution « naturelle » des carrières (GVT) et la poursuite de la révision nationale des grilles indiciaires.

La masse salariale représente 61,55% des dépenses réelles de fonctionnement, dans la moyenne des communes de même strate dotées de services équivalents.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond presque exclusivement à la contribution de la Ville d'Obernai au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour l'exercice 2023, la contribution obernoise aurait dû s'élever à 855 187 €, soit 6,48% des dépenses réelles de fonctionnement et 11,26% des recettes issues des impôts directs locaux.

Cependant, à l'instar des cinq années précédentes, la Communauté de Communes a décidé, en 2023, d'opter pour une répartition dérogatoire et de prendre en charge une partie des contributions dues par ses communes membres.

Ainsi, en 2023, la contribution totale de la CCPO venant en minoration du FPIC obernois s'élève à 346 701 € engendrant une quasi stabilité de ce chapitre par rapport à 2022 (508 486 €).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 1 800 287,48 €.

Il est constitué pour près de 63,27% des subventions allouées aux organismes paramunicipaux et aux diverses associations d'intérêt général.

Après plusieurs exercices caractérisés par des baisses exceptionnelles du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences, l'année 2023 affiche un retour à un niveau équivalent à 2019.

La nouvelle nomenclature comptable M57 a néanmoins bouleversé l'analyse des dépenses relevant de ce chapitre, car elle implique la ré-imputation au chapitre 65 de dépenses émergeant auparavant sur d'autres chapitres (subventions exceptionnelles, maintenances informatiques...).

Le chapitre 66 « Charges financières » reprend les intérêts dus sur la dette.

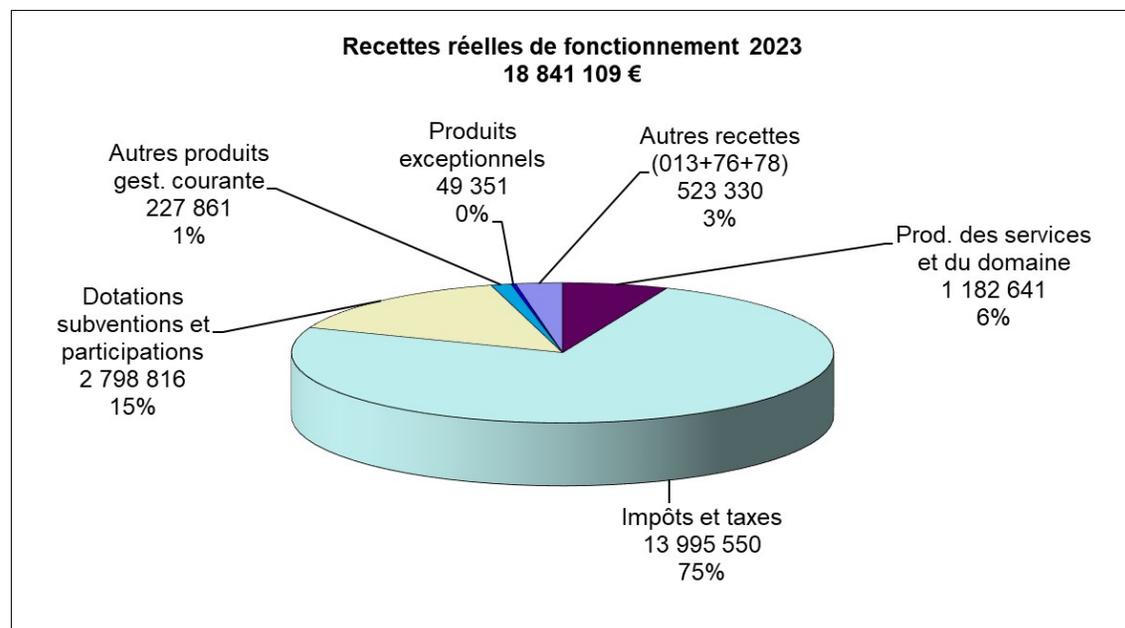
Il s'établit à 80 048,23 € en 2023, contre 111 031 € en 2022 et 143 810,69 € en 2021. La baisse se poursuit en lien avec le mouvement de désendettement de la Ville.

Les charges financières représentent actuellement environ 0,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » ne comptabilise plus que les annulations de créances sur exercice antérieur, pour 16 224,84 €.

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 18 868 701,23 € dont 18 841 109,44 € de recettes réelles.



Chapitre budgétaire	Ligne	CA	CA	CA	CA	CA
		2019	2020	2021	2022	2023
Recettes totales de fonctionnement		21 922 578	18 740 633	18 009 261	17 793 392	18 868 701
Opérations d'ordre de transf. entre sections		4 683	58 326	9 361	8 986	27 592
Op. d'ordre à l'int. de la section de fonct.						
Recettes réelles de fonctionnement	17	21 917 895	18 682 307	17 999 899	17 784 406	18 841 109
Atténuation de charges	18	27 732	76 679	66 555	36 998	53 765
Prod. des services et du domaine	19	1 395 065	929 043	1 027 790	1 191 072	1 182 641
Impôts et taxes	20	13 728 137	13 970 775	13 038 137	13 487 011	13 995 550
<i>Dont impôts locaux</i>	21	7 499 239	7 632 740	6 688 531	6 966 007	7 594 911
<i>Dont attribution de compensation CCPO</i>	22	4 900 156	4 900 156	4 975 156	5 050 156	5 050 156
Dotations subventions et participations	23	1 492 363	1 984 696	2 811 227	2 693 204	2 798 816
<i>Dont allocations compensatrices</i>	24	274 752	308 650	1 444 110	1 463 902	1 741 693
<i>DGF</i>	25	271 876	221 893	136 568	36 422	55 102
Autres produits gest. courante	26	5 056 587	52 853	60 272	174 559	227 861
Produits financiers	27	156	5	137	5	414
Produits exceptionnels	28	84 901	962 458	68 624	52 407	49 351
<i>Dont cession d'immo.</i>	29	51 124	928 367	7 000	23 518	49 351
Reprises sur provisions	30	132 954	705 798	927 156	149 151	469 151

Les **produits des services** (chapitre 70) restent stables pour s'établir à 1 182 641,21 € (-0,71%).

Le **chapitre 73 « Impôts et taxes »**, à hauteur de 13 995 550,08 € en 2023, affiche une hausse de 3,77% par rapport à 2022.

Mais force est de constater que cette augmentation est bien inférieure à la revalorisation nationale des bases fiscales décidée pour 2023, qui s'établissait à + 7,1% en raison de la forte inflation.

Le chapitre 73 comprend également les recettes suivantes :

- l'attribution de compensations versées par la CCPSO à la Ville d'Obernai en contrepartie du transfert au niveau intercommunal du produit de la fiscalité des entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) dans le cadre du passage en 2016 à la Fiscalité Professionnelle Unique ; la compensation 2023 est stable par rapport à 2022, pour un montant de 5 050 156 € ;
- diverses autres taxes dont la taxe sur la consommation finale d'électricité (403 819,84 €) et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (484 216,60 €) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le **chapitre 74 « Dotations et participations »** affiche une hausse par rapport à l'année 2023 de + 18,98% en lien avec les différentes mesures d'exonérations fiscales décidées par l'Etat, puis compensées auprès des collectivités. Aucune dynamique n'est à attendre de ces produits qui resteront « figés » dans les années à venir, sans évolution en lien avec la dynamique des bases.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la Ville d'Obernai est passée de 36 422,00 € en 2022 à 55 102,00 € en 2023. Ce montant est particulièrement faible : le ratio « DGF/population » s'élève à 4,34 € à Obernai, contre 173 € en moyenne dans les communes de même strate.

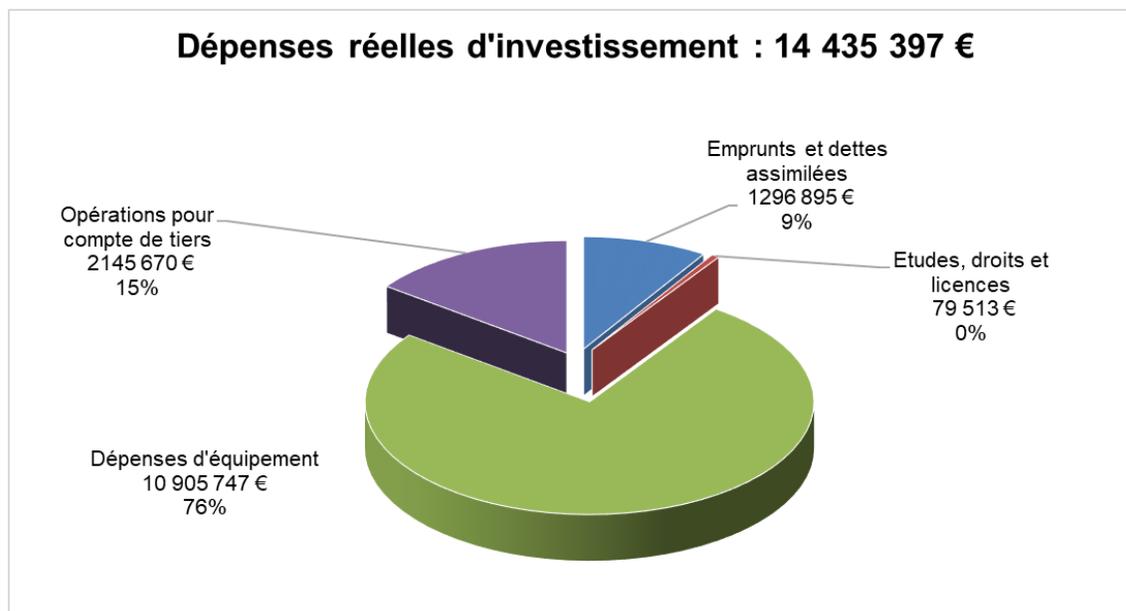
Enfin, le **chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provisions »** affiche la reprise, pour 469 151,60 € du solde de la provision constituée au titre de l'opération d'aménagement du site de la Capucinière, en lien avec les derniers décaissements effectués dans le cadre de l'achèvement des travaux.

Compte tenu de ces éléments, l'exercice 2023 affiche une **épargne brute de 4 685 510,66 €** et une **épargne nette** (après déduction de l'annuité de la dette) **de 3 388 615,00 €**, autofinancement directement affectable aux dépenses d'équipement futures.

Résultat de fonctionnement 2023

Recettes totales de l'exercice :	18 868 701,23 €
dont recettes réelles	18 841 109,44 €
Dépenses totales de l'exercice :	14 183 190,57 €
dont dépenses réelles	13 197 904,83 €
Résultat de l'exercice :	4 685 510,66 €
Résultat reporté N-1 :	20 417 263,84 €
Résultat global :	25 102 774,50 €

2. Section d'investissement



Les **dépenses totales d'investissement** s'établissent en 2023 à **14 553 373,52 €**, contre 7 160 945,92 € en 2022.

La Ville d'Obernai s'est ainsi pleinement engagée dans une politique volontariste et ambitieuse en matière d'investissements.

Les dépenses réelles s'élèvent à 14 435 397,13 € et comprennent notamment :

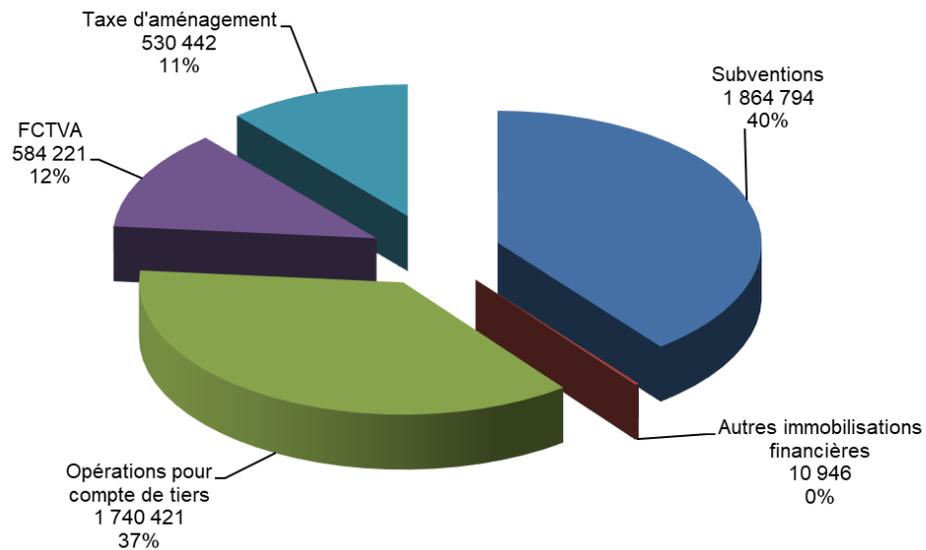
- remboursement du capital de la dette : 1 296 895 €
- dépenses d'équipement : 10 905 747 €, dont
 - travaux dans le cadre du plan vélo : 4 883 245 €
(+ 1 740 421 € refacturés à la CCPSO et à la CeA sous le chapitre 45 « opérations pour compte de tiers »)
 - restauration et mise en valeur de la Léonardsau : 2 363 991 €
 - réaménagement des espaces administratifs et d'accueil au Centre Arthur Rimbaud : 525 534 €
 - création d'ombrières photovoltaïques
 - travaux d'aménagement de voirie, dont l'avenue des Champs Verts
 - requalification du centre équestre...

Les restes à réaliser, soit les dépenses engagées en 2023 mais non encore réalisées, s'élèvent à 3 985 439,88 €, dont 3 682 053,85 € en dépenses d'équipement (immobilisations corporelles). Ils seront repris et financés dans le cadre du budget primitif 2024.

Les **recettes d'investissement** d'un montant de **5 808 419,67 €** dont 4 732 749,33 € de recettes réelles sont constituées pour 1 864 794,19 € de subventions, pour 584 221,78 € de recettes issues du FCTVA et 530 441,72 € de taxe d'aménagement.

L'emprunt inscrit au budget primitif 2023, pour 1 000 000 €, n'a pas été contracté en cours d'année.

Recettes réelles d'investissement : 4 732 749 €

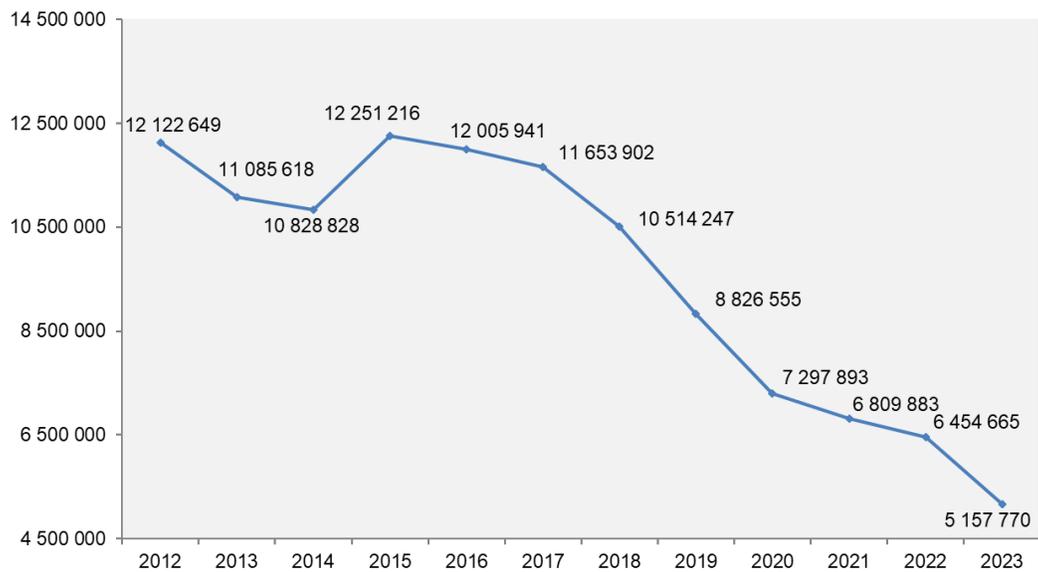


Résultat d'investissement 2023

Recettes totales de l'exercice :	5 808 419,67 €
dont recettes réelles	4 732 749,33 €
Dépenses totales de l'exercice :	14 553 373,52 €
dont dépenses réelles	14 435 397,13 €
Résultat de l'exercice :	- 8 744 953,85 €
Résultat reporté N-1 :	418 082,98 €
Résultat global :	- 8 326 870,87 €

Etat de la dette au 31/12/2023

Evolution du capital restant dû Budget principal



BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2023 à 373 936,18 € (304 238,99 € de dépenses réelles) contre 372 515,99 € en 2022.

Ces résultats sont comparables à l'exercice 2019 (dépenses totales d'exploitation à hauteur de 384 374,46 €), dernière année d'exploitation « normale » avant la crise sanitaire.

L'année 2023 aura été marquée par une fréquentation record : 57 027 nuitées.

COMPARATIF NUITÉES												
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
551	207	353	261	223	189	295	221		70	136	335	janvier
525	0	0	0	0	0	0	0	0	114	0	0	février
1256	1433	922	1020	1711	912	935	808	0	267	1146	717	mars
3936	2443	4413	3796	2009	3773	3699	4472	0	239	4068	4799	avril
3988	3935	4484	5558	5030	4197	6237	3951	0	1054	5491	6447	mai
5020	4156	6679	6191	4238	5779	5452	6725	322	2484	6423	7871	juin
8541	8838	8165	7296	8355	7647	8063	7496	4750	5088	7747	8745	juillet
8964	9081	9699	9442	9171	9232	9038	9323	4878	6823	9763	9479	août
6638	6037	6765	6473	6573	6611	7397	7495	3282	6142	7135	8127	septembre
4260	4579	4092	3411	3936	4138	4810	3969	985	3947	4634	4991	octobre
990	704	1100	1156	1221	1037	1287	1413	188	1549	1892	1460	novembre
2289	2605	3843	2923	2983	3064	2977	3619		2506	3714	4056	décembre
46958	44018	50515	47527	45450	46579	50190	49492	14405	30283	52149	57027	

Parallèlement aux chiffres de la fréquentation, les dépenses inscrites au chapitre 011 « charges à caractère général » ont augmenté de 143 048,29 € en 2022 à 182 061,79 € en 2023 (consommation accrue de fluides, produits de boutique...).

Les charges afférentes au personnel (121 477,60 € en 2023), principales charges fixes, ont légèrement diminué en 2023 et représentent 39,93% des dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes d'exploitation s'établissent en 2023 à 611 218,09 €, dont 597 420,71 € de recettes réelles (513 882,56 € en 2022).

Les recettes liées aux séjours (chapitre 70) s'élèvent, quant à elles, à 590 408,01 € en 2023, contre 506 575,69 € en 2022 ou 309 132,35 € en 2021, en corrélation avec la fréquentation élevée.

L'exercice 2023 constate un excédent d'exploitation de 237 784,06 €.

Au niveau de la section d'investissement, peu de dépenses ont été engagées au regard des projets envisagés pour 2024 : 13 527,32 € ont été dépensés pour du mobilier, l'installation d'une station de réparation de vélos ou encore l'amélioration du réseau WIFI dans les chalets.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Ce budget annexe, assujéti à la TVA, a été créé en 2019 afin d'individualiser l'ensemble des écritures comptables (dépenses et recettes, investissement et exploitation) relatives à la mise en place et à l'exploitation future de parcs de stationnement payants en enclos qui pourront être réalisés, en premier lieu le grand parking des Fines Herbes, dans le cadre d'une démarche de mise en place progressive d'un système de signalisation dynamique permettant de quantifier et d'afficher, en temps réel, aux points de circulation les plus fréquentés, le nombre de place disponibles sur les différents parkings.

L'exercice 2023 constitue la deuxième année pleine d'exploitation.

Il enregistre ainsi 56 349,33 € de dépenses d'exploitation et 110 431,07 € de recettes d'exploitation, soit un excédent de 54 081,74 € au titre de l'exploitation 2023.

La section d'investissement a, quant à elle, enregistré le règlement du solde des panneaux de comptage au parking Fines Herbes pour 14 282,56 €.

BUDGET ANNEXE PARC DES ROSELIERES

L'exercice 2023 n'a pas enregistré d'opération réelles particulières.

En effet, les produits issus des terrains commercialisables ont été enregistrés au cours des exercices précédents (il reste un terrain dont la commercialisation reste, compte tenu de son positionnement, en attente de l'avancée des travaux des autres lots et de la viabilisation finale).

Les travaux de viabilité définitives ne seront initiés qu'en 2024.

Dans ces conditions, il n'a pas été procédé à un reversement d'excédent au budget principal.

BUDGET ANNEXE « KUTTERGAESSEL »

Ce budget annexe créé en 2011 est destiné à constater l'ensemble des opérations d'aménagement et d'urbanisation du secteur réservé à l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif à l'Est du ban communal.

Aucun mouvement réel n'a été enregistré au cours de l'exercice 2023.

BUDGET ANNEXE « SCHULBACH »

Créé en 2012, ce budget annexe permet d'individualiser l'ensemble des dépenses et recettes liées aux opérations d'aménagement et d'urbanisation d'une zone d'environ 5,2 hectares située aux lieux-dits « Leimtal » et « Schulbach » portant notamment sur la constitution d'un pôle d'équipements en prolongement des sites du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du centre aquatique.

L'exercice 2023 n'a connu aucun mouvement réel. Aucune recette n'a été encaissée.

En conséquence, ce budget annexe affiche un déficit global, toutefois compensé dans le cadre du résultat consolidé de l'ensemble des budgets municipaux.